

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 juin 2017 à 19 h00

Date de Convocation : 20 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 :

AUGIER Céline, AVARGUES Marcel, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MEIGNAN Mathias (jusqu'à 19h30), PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre UHRING Fabien ;

Excusés représentés : MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias (à partir de 19h30) ;

Excusés : RAVAUTE Daniel, DARGERIE Viviane;

Procurations: MEIGNAN Mathias a donné pouvoir à UHRING Fabien, MATHIEU Camille a donné pouvoir à DUMESTE Mireille

Effectif valable : 12 + 1 procurations/15 ;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : FAURE Jeannine.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2017

DELIBERATIONS

1. Vote des subventions aux associations extérieures

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser les subventions suivantes aux associations extérieures:

- 100€ au Vélo club aptésien.
- 200€ pour Prévigrêle.
- 400€ pour la Strada.

Approbation à l'unanimité (12 voix et 1 procuration pour)

Elle s'interroge sur l'intérêt de maintenir l'adhésion au dispositif Prévigrêle et demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite de l'adhésion.

6 voix pour la poursuite de l'adhésion (M. Avargues, C Brémond Dick, J. Faure, M. Poutrain, F. Roux, JP Tirard)

4 abstentions (C. Aubert, N. Chibout, M. Meignan, JP. Peyron)

2 voix contre + 1 procuration (M. Dumeste, F. Uhring)

2. Annulation d'une délibération du 12 décembre 2007 instituant un périmètre d'étude sur le quartier des Blaques Basses

Suite à l'adoption du Plan local d'Urbanisme le 20 février dernier, la Préfecture de Vaucluse demande à la commune d'annuler une délibération du 12 décembre 2007 instituant un périmètre d'étude sur le quartier des Blaques Basses. La zone des Blaques Basses étant devenue inconstructible, la délibération instituant le périmètre d'étude n'a plus de raison d'être et est en contradiction avec le PADD.

Approbation à la majorité (11 voix et 1 procuration pour et 1 abstention (C Brémond Dick)

3. **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon**
Délibération annulée

4. **Signature d'une convention avec le Parc naturel régional du Luberon pour la rénovation de l'habitat**
Madame le Maire rappelle la mission de Plateforme de la Rénovation Energétique de l'Habitat portée par le Parc naturel régional du Luberon avec la commune et les partenaires financiers (Europe, Etat/Ademe, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur). L'adhésion au dispositif permettrait aux habitants d'avoir accès à un conseil technique et financier gratuit pour faire les meilleurs choix en matière d'amélioration des performances énergétiques de leur habitation. La charge annuelle pour la commune serait de 340 €.
Approbation à la majorité (9 voix et 1 procuration pour et 3 abstentions (M. Avargues, C. Bremond Dick, F. Roux)

5. **Signature d'une convention tripartite pour l'utilisation de la Chapelle Saint Ferréol**
Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de convention définissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la Chapelle Saint Ferréol.
Cette convention est à signer entre la commune de Viens, propriétaire, l'Association de la Chapelle Saint Ferréol, utilisatrice et le Curé de Viens, affectataire.
Approbation à l'unanimité (12 voix et 1 procuration pour)

6. **Délibération relative au rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG de Vaucluse**
La commune a adhéré en début d'année au contrat groupe avec le Centre de gestion de Vaucluse (CDG 84) pour l'assurance statutaire du personnel. Le contrat arrivant à son terme au 31 décembre prochain, le CDG 84 propose aux communes membres de lancer un appel d'offres pour obtenir le meilleur service.
Approbation à l'unanimité (12 voix et 1 procuration pour)

7. **Réforme des rythmes scolaires : retour possible à la semaine de 4 jours**
Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Elle explique que le Président de la République a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours/semaine, lorsqu'il y a consensus localement.
Le contexte du RPI abouti à ce que certains élèves passent autant de temps dans les transports qu'en classe le mercredi matin. Le Conseil d'école ayant voté le retour à la semaine de 4 jours, le Maire propose d'accompagner cette demande.
Approbation à la majorité (11 voix et 1 procuration pour et une abstention : C. Brémond Dick)

8. **Délibération contre l'installation des compteurs communicants dits « linky »**
Madame le Maire donne lecture du projet de délibération :
Les compteurs sont affectés au service public de distribution de l'électricité et relèvent du domaine public de la commune.

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 juin 2017 à 19 h00

La compétence de gestion du réseau a été transférée au Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV). Néanmoins, la mise à disposition du matériel n'emporte pas transfert de propriété de ces biens. Ainsi, ils demeurent propriété de la commune qui reste seule compétente pour prononcer le déclassement d'un bien de son domaine public et son élimination.

Considérant que le SEV ne peut pas aliéner les compteurs existants sans le consentement préalable de la commune, Mme le Maire propose au Conseil de refuser le déclassement des compteurs existants et d'en interdire l'élimination et le remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal.

Approbation à l'unanimité (12 voix et 1 procuration pour)

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : demande d'une subvention au titre du FSIL /contrat de ruralité pour la construction de la nouvelle mairie. La commune sollicite 75 000€ pour la construction de la nouvelle mairie avec l'appui de Mme la Sous préfète. En cas d'accord, le contrat de plan avec le département pourrait être affecté à d'autres projets.
- Transports scolaires : le tarif passe de 110 à 115€ annuels. L'assemblée est favorable au maintien de la prise en charge de 50% du montant par la commune.
- Le PLU est dorénavant opposable. Deux administrés ont engagé un recours au tribunal administratif. Ils souhaitent que leurs parcelles, non constructibles au POS, deviennent constructibles au PLU.
- Proposition de projection de 6 séances de cinéma par Camera Lucida pour un montant de 600€.
- Les recettes du concert organisé à l'église par Le Cœur du Luberon ont été reversées à la commune pour aider à la restauration de l'édifice pour un montant de 485€.
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Viens le 6 juillet prochain à 18h.
- Passage du tour de France par la route de Rustrel le 21 juillet.
- Une reprise d'une partie de la RD 33 à titre de test est prévue à l'automne.
- F. Roux soulève le problème des chats errants : un administré aurait été contaminé. Aucune information n'a été transmise par un médecin ou par l'ARS. La commune a signé une convention avec un service de fourrière. Les chats peuvent être capturés par cette entreprise moyennant une somme de 85€ par intervention. La stérilisation se fait ensuite gratuitement grâce à la convention avec la SPA.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h45.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 3 juillet 2017.

Le Maire,
Mireille Dumeste

